

Département de la
Charente-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil Municipal

VILLE de ROYAN

Réunion du 28 Octobre 1960

OBJET :

Achat du Terrain de la
Cité Noire

60.089

Le vingt huit Octobre 1960, à 20 h 30, le Conseil Municipal de Royan s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses réunions à la Mairie, sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 24 Octobre.

Etaient présents : MM. MEYER, MATRAS, ROCHEDEREUX, BRENUSSEAU, LANOU BISCAYE, MOUCHOT, LANUSSE, DOUGET, GUILLAUD, MONGRAND, LAMOUCHE, FLAHAUT BERLAND, FONTANILLE, ETCHEBER, REIX, Melle FOUACHE, NARTEAU, GACHET, Guy MENANT, BOUCHET, BUJARD, GALLAND, BETOUS

Excusé : M. Massé

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 51 de la loi du 5 Avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. le Dr Betous ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Conseil Municipal

Considérant que le terrain de la Cité Noire est enclavé dans les terrains dont la ville vient de se rendre acquéreur

Considérant la charge morale représentée par une quinzaine de familles logées sommairement dans les baraquements édifiés sur le terrain en cause

Considérant la nécessité de procéder à la démolition de ces baraquements dans les meilleurs délais, ce qui implique le relogement des intéressés dans des locaux plus décents.

Considérant que ledit terrain est favorable à une rapide utilisation pour reconstruction

décide

- d'autoriser M. le Maire à se porter acquéreur du terrain du U.I.R. dont la vente aura lieu aux enchères courant Décembre
- de demander au Service des Domaines de bien vouloir faire connaître les limites dans lesquelles les enchères peuvent être portées.
- qu'en cas d'adjudication à la ville, le moyen de financement et la demande d'utilité publique feront l'objet d'une nouvelle délibération du Conseil Municipal au plus prochain conseil qui suivra l'acquisition.

Fait et délibéré à Royan, les jours, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,

VU

ROCHEFORT-S/-MER, le 5 DEF 1960
Le Sous-Préfet,



M. Matras

M. MATRAS